

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 25 (1998)
Heft: 4

Rubrik: SSE-Info

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Camps de sports d'hiver

Ski, neige et divertissement

Ski, sport, neige, divertissement et soleil sont une fois de plus au programme des camps de sports d'hiver organisés par le Secrétariat des Suisses de l'étranger. Venez vous amuser en Suisse!

Les camps de sports d'hiver représentent, pour les Suisses de l'étranger âgés de 8 à 35 ans, un séjour inoubliable en Suisse. La fondation pour les enfants suisses de l'étranger et le service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger leur offrent un programme attrayant l'hiver prochain.

2 camps pour les 8 à 14 ans

Lieux et date: Splügen/GR et Engelberg/OW; 26.12.1998–2.1.1999 (semaine supplémentaire possible à Engelberg: 2–9.1.99)

Prix: SFr 600.– (semaine supplémentaire: SFr 300.–)

Participants: enfants suisses de l'étranger âgés de 8 à 14 ans, même sans expérience sportive.

Informations et inscriptions:
Fondation pour enfants suisses de l'étranger
Alpenstrasse 26
CH-3000 Berne 16
Tél. +41 31 351 61 60
Fax +41 31 351 61 50
e-mail: post_aso@aso.ch

Une offre spéciale s'adresse aux enfants suisses de l'étranger nés en 1984/1985. Huit à dix d'entre eux ont la possibilité de participer gratuitement, du 2 au 9 janvier 1999, au camp de ski pour jeunes de la Fédération suisse de ski à la Lenk. Seules conditions: aimer les sports d'hiver et connaître une des langues nationales.

Les intéressés doivent aussi s'adresser à la Fondation pour les enfants suisses de l'étranger (FES). Le délai d'inscription est fixé au 1^{er} octobre. Les participants seront tirés au sort en novembre par la Fédération suisse de ski.

2 camps pour les 13 à 25 ans

Lieux et dates: Grächen/VS, 27.12.1998–5.1.1999 (prolongation possible jusqu'au 9.1); Grimentz/VS, 2–11.4.1999.

Prix: SFr 650.– (prolongation: SFr 250.–)
Participants: jeunes Suisses de l'étranger de 15 à 25 ans. Aucune expérience du ski et du snowboard n'est requise.

AVS/AI facultative: la position de l'OSE

Prévoyance ne veut pas dire assistance

La procédure de consultation sur la réforme de l'AVS/AI facultative est ouverte. L'Organisation des Suisses de l'étranger prend position.

Le positif d'abord: l'adhésion à l'AVS/AI facultative n'est pas complètement supprimée ni trop sévèrement limitée, comme c'était le cas dans des projets précédents (voir également page 11). Mais le projet du Conseil fédéral contient toujours deux éléments qui ne sont pas satisfaisants. Ainsi, dans les Etats avec lesquels la Suisse a conclu une convention de sécurité sociale, aucune nouvelle adhésion n'est possible.

• L'OSE demande de maintenir une possibilité d'adhésion à l'AVS/AI facultative pour les Suisses de l'étranger vivant dans ces pays

lorsqu'ils n'ont pas la possibilité de constituer une prévoyance vieillesse et invalidité suffisante dans le système d'assurance sociale de l'Etat en question.

• L'OSE refuse par ailleurs la proposition excluant de l'AVS/AI suisse les compatriotes qui ont émigré à l'âge d'adolescent ou de jeune adulte ou qui sont nés à l'étranger.

L'OSE n'a jamais contesté la nécessité de réformer l'AVS/AI facultative, mais elle lutte depuis des années pour une révision qui tienne compte des besoins légitimes des Suisses de l'étranger actuels et futurs. Elle souligne également que deux tiers environ des assurés sont des femmes vivant dans des Etats conventionnés et qui n'ont pas d'autres possibilités d'assurance adé-

quate. Enfin, la réforme proposée aura pour conséquence de gonfler les dépenses de l'assistance pour les Suisses de l'étranger qui auront perdu leurs moyens d'existence.

Dans l'intérêt de la Cinquième Suisse et, partant, de la Suisse toute entière, l'OSE s'emploiera, dans le débat actuel sur la révision de l'AVS/AI facultative, à ce que les Suisses de l'étranger qui en ont besoin puissent continuer de bénéficier d'une possibilité d'assurance.

RL

Louis Guisan décède

Louis Guisan, président d'honneur de l'Organisation des Suisses de l'étranger, s'est éteint à 87 ans le 13 juillet dernier. Une éloge funèbre paraîtra prochainement.